

OFFRE DE FORMATION

Diagnostics de sécurité sur les
passages à niveau

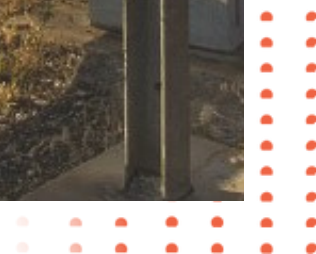


en présentiel

session 2024

20 et 21 juin 2024

à Nantes





Les passages à niveaux (PN) sont les points de rencontre entre une voie ferrée et une route dont la gestion relève de mode très différents et représentent en conséquence des zones à forts risques.

La circulaire du 11 juillet 2008 relative à la sécurité des PN a permis le lancement d'une campagne de diagnostics de sécurité dans le but d'évaluer les risques et d'étudier des pistes d'amélioration pour la sécurité au niveau des passages à niveau.

Le 3 mai 2019 un plan d'action national de la sécurisation des passages à niveau a été émis par la Ministre des transports (plan Borne).

Le 24 décembre 2019, la LOM (loi d'orientation des mobilités) impose la réalisation par le gestionnaire de voirie, en coordination avec le gestionnaire ferroviaire, du diagnostic de sécurité routière des passages à niveau.

Pour compléter ces changements, dans le but de répondre à la demande indiquée dans le plan d'action national, le document de diagnostic et sa méthodologie ont été mis en place à travers le décret du 6 avril 2021 puis de l'arrêté du 3 mai 2021.

Niveau pré-requis

Connaissances ou expériences routières au niveau de la réglementation, de la géométrie, de la signalisation, de la sécurité routière



Outils pédagogiques

- Présentation et retours d'expériences
- Mise en situation par la réalisation d'une inspection à travers une visite terrain
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

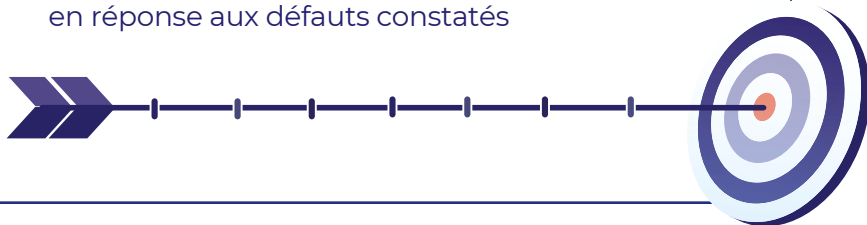
Méthodes d'Évaluation

- Dispositif d'évaluation des acquis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le stagiaire sera en capacité de :

- Renseigner le document de diagnostic de sécurité des PN
- Connaître et évaluer les informations liées à la sécurité routière au niveau du PN (visibilité, lisibilité, prises en compte des modes actifs, etc.)
- Pouvoir émettre des propositions de pistes d'actions en réponse aux défauts constatés



Frais d'inscription

1000 € HT par stagiaire - Déjeuners inclus (TVA à 0% s'agissant de formation)

Durée

2 jours

Public



L'offre de formation s'adresse aux auditeurs chargés d'effectuer des diagnostics de sécurité au niveau des passages à niveau. Il peut s'agir des gestionnaires de voiries au niveau des collectivités ou agglomérations mais aussi des bureaux d'études pouvant effectuer ces diagnostics.

PROGRAMME



Jour 1 de 9h00 à 17h00

- Accueil, présentation et programme de la formation
- Éléments de cadrage, enjeux et problématique
- Présentation de la grille de diagnostic et des textes réglementaires
- Étude de cas

Jour 2 de 8h00 à 16h00

- Inspection d'un PN (déplacement sous la responsabilité du stagiaire)
- Retour en salle et restitution
- Introduction aux pistes d'actions
- Evaluation des acquis, bilan de la formation
- Fin de la formation



Bernard suard / Terra

les atouts du cerema

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

— Coordination de la formation

Pascal BALMEFREZOL

Directeur de projets Sécurité des déplacements
Cerema Territoires et ville

Informations et Inscription

formation.catalogue@cerema.fr